

RÈGLEMENT 2026

Article 1 - ORGANISATION

L'agence RP EVENTS organise le circuit **Corporace** du mois de mai 2026 au mois de juillet 2026 :

- **Jeudi 28 mai** : Corporace Clermont-Ferrand au circuit de Charade
- **Jeudi 3 juin** : Corporace Le Puy en Velay au Golf Club du Puy en Velay
- **Mercredi 4 juin** : Corporace Roanne au Golf de Champlong Golf Bluegreen
- **Jeudi 11 juin** : Corporace Aix les Bains à l'Hippodrome de Marlioz
- **Jeudi 18 juin** : Corporace Saint-Etienne au Golf Blue Green
- **Jeudi 25 juin** : Corporace CAPI à l'UGolf des 3 Vallons
- **Jeudi 2 juillet** : Corporace Vienne au complexe sportif de l'île Barlet

Cet événement est privé et dédié aux entreprises.

Nous vous invitons à lire le règlement qui vous apportera plus de détails sur les spécificités de la Corporace. En s'inscrivant et en prenant part à la Corporace, chaque collaborateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et s'engage à respecter ce règlement. Chaque entreprise fera preuve de respect envers les autres coureurs, les bénévoles et les organisateurs.

Article 2 – PRESENTATION ET DÉROULEMENT

La Corporace est une course inter-entreprises avec un circuit de course à pied dans 7 lieux privatisés pour l'événement. C'est un événement sportif et fédérateur qui rassemble les entreprises de chaque ville du circuit.

Les entreprises se rassemblent pour réaliser un parcours de 6 km qui correspond à deux boucles de 3 km au sein du lieu privatisé (golf, circuit ou hippodrome). Le parcours aura été balisé en amont par l'équipe organisatrice pour vous repérer. Le parcours peut se faire en courant, en trotinant ou en marchant. L'événement n'est pas chronométré car nous ne sommes pas sur un format compétition. Chaque collaborateur peut faire le parcours au rythme qui lui convient.

Après la course, les entreprises peuvent profiter d'un afterwork festif avec restauration, buvette, animations gonflables et ambiance musicale.

Rappel du déroulé :

- **18h00** : arrivée des collaborateurs
 - **18h30** : échauffement réalisé par la salle de sport partenaire
 - **18h45** : départ de la course
 - **20h00** : remise des prix dans le village Corporace
 - **20h30** : début de la soirée des sportifs avec restauration, animations musicales et sportives.
 - **23h30** : fin de la soirée
-

Article 3 – DOSSARDS ET CADEAUX COUREURS

Pour chaque participant, nous lui donnons un dossard avec un numéro et un cadeau coureur.

Pour que chaque entreprise récupère son sac avec les dossards, cadeaux et tickets restauration (si pris dans l'inscription), nous organisons un déjeuner des capitaines d'équipes dans chaque ville du circuit. Ce déjeuner est généralement organisé 48h avant le jour J pour que les entreprises puissent faire en amont la répartition à son équipe. Le capitaine d'équipe reçoit une invitation pour se rendre au déjeuner.

Article 4 – RAVITAILLEMENT

Sur chaque circuit un ravitaillement (salés, sucrés et boissons) est proposé aux coureurs une fois les 6 km réalisés. Entre les deux boucles de l'eau est à disposition pour les coureurs.

Article 5 – RESPONSABILITE DU COUREUR

La Corporace est un événement privé et la course n'est pas chronométrée. Aucun certificat médical n'est demandé pour participer.

Le collaborateur s'engage à avoir conscience que sa participation peut être source de risques pour son intégrité physique ainsi qu'à celles des autres participants. Le participant s'engage à assumer librement ces conséquences.

Les organisateurs quant à eux s'engagent à mettre en place un dispositif de premiers soins (D.P.S, voir article 7) pendant la course pour les participants.

En cas d'incident, de perte, de détérioration, d'accident causé par le collaborateur lors de l'événement sportif, ce dernier s'engage à décharger, indemniser, rembourser la ou les victimes.

Article 6 – RESPECT DU LIEU D’ACCUEIL

Les collaborateurs présents s’engagent à respecter le lieu d’accueil pour la Corporace : les infrastructures, les équipements, les extérieurs...

Pour les golfs, les collaborateurs s’engagent à ne pas courir ou marcher sur le green et autres zones interdites. En cas de non-respect de ces règles, le collaborateur devra réparer les dommages causés.

Article 7 –DISPOSITIF MEDICAL

L’assistance médicale sera assurée par les secours dédiés pour chaque étape. Sur chaque ville, nous mettons en place un dispositif prévisionnel de secours (D.P.S) et un véhicule de premier secours à personnes (VPSP).

Le service médical mis en place a compétence pour décider de l’arrêt pour le coureur de participer à la course en cas de danger. Les secours seront présents tout le long de la course pour la sécurité des participants. Les secours s’engagent à réaliser les premiers soins.

Les secours présents n’assurent pas le transport des victimes vers un centre hospitalier. Les éventuelles évacuations des blessés ou malades sont assurées par les services publics de secours.

Article 8 – INSCRIPTIONS

Pour participer à la Corporace vous pouvez :

- **Faire votre inscription via le site internet** : choisissez l’étape qui vous concerne et remplissez le formulaire en ligne et le fichier Excel avec la liste des participants via : <https://www.corporace.fr/>
- **Faire votre demande d’inscription par mail** à l’adresse suivante : communication@corporace.fr

TARIFS	Inscription	Option : Tickets restauration et buvette (15 tickets de 1€)	REMISE 1	REMISE 2
Jusqu'au 31 mars 2026	26€ HT par pers	15€ HT par pers	10% de remise sur l'inscription si équipe > à 50 pers	10% de remise sur l'inscription si participation à 2 étapes
A partir du 1^{er} avril 2026	28€ HT par pers	15€ HT par pers		

N.B : À noter que les places partent rapidement et que sur chaque site nous avons un nombre de places limité. L'organisateur pourra donc refuser des inscriptions.

Article 9 – CHALLENGE ET REMISE DES PRIX

Bien que la course ne soit pas chronométrée, à la Corporace nous récompensons différents challenges :

- **Classement hommes et femmes** : parcourir en un minimum de temps les 6 km du parcours (3 premiers hommes et 3 premières femmes).
- **Plus on est de fous** : présenter le plus grand nombre de participants sur la grille de départ.
- **Esprit d'équipe** : être le plus nombreux à passer la ligne d'arrivée en même temps en ayant fait ensemble les 6 km.
- **Déguisement** : équipe avec le plus beau déguisement pendant la course des 6 km.
- **Relais à 2** : Parcourez en un minimum de temps les deux boucles de 3 km.

La remise des prix aura lieu après la course vers 20h00.

Article 10 – DROIT A L'IMAGE

Tous les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la Corporace qui se déroulera sur les mois de mai-juin-juillet 2026, sur lesquelles ils pourraient apparaître,

sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le cadre de la promotion de la course durant 3 ans.

Article 11 – DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation favorise la promotion d'un dispositif de covoiturage pour se rendre à la Corporace.

Il est interdit d'abandonner des déchets et emballages hors des zones de propreté.

Article 12 – ANNULATION

En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple...), l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

En cas d'annulation de l'épreuve pour une raison autre que force majeure : les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents.

Une fois le nombre de participants validé, la facture ne pourra être ajustée à la baisse sauf si le changement du nombre est indiqué 2 semaines avant l'événement.

Article 13 – ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.